

PASSEPORT

Présence du demandeur obligatoire
et sur RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT :04.42.36.12.82

PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR EN COPIES ET ORIGINAUX

- Livret de famille
- Copie intégrale acte de naissance - de 3 mois pour le 1^{er} titre sécurisé /titre périmé + 5 ans/ modification/duplicata)
- 1 justificatif de domicile réglementaire de - 1 an (ex : facture edf, téléphone, eau...)
- 2 photos identiques *en couleur*, aux normes en vigueur - de 6 mois
- Carte d'identité
- Passeport
- Décret de Naturalisation ou Certificat de Nationalité Française pour le 1^{ère} CNI
- Timbres fiscaux (bureau de tabac/ centre des impôts/ en ligne sur le site internet des impôts.gouv ou ANTS)
 - ◇ 17 euros pour 1 mineur de - 15 ans
 - ◇ 42 euros pour 1 mineur de 15 ans
 - ◇ 86 euros pour 1 majeur

POUR LES PERSONNES HEBERGÉES :

- 1 Certificat d'hébergement
- Pièce d'identité de l'hébergeur en cours de validité
- 1 Justificatif de domicile réglementaire de l'hébergeur de - 1 an (ex : facture edf, téléphone, eau...)

VOL OU PERTE :

- Déclaration de vol établie par la gendarmerie ou la police nationale
- 1 pièce officielle avec photo (permis de conduire, passeport....)
- Déclaration de perte faite en mairie lors du dépôt
- Attestation de non possession de pièce officielle avec photographie

POUR LES MINEURS :

Important : les mineurs doivent être accompagnés du titulaire de l'autorité parentale

Cas 1) Parents mariés

- Pièce d'identité du parent présent en cours de validité

Cas 2) Parents non mariés, divorcés ou pacsés

- Pièce d'identité en cours de validité du parent présent au dépôt
- Jugement relatif à la résidence de l'enfant
- Convention manuscrite signée par les deux parents fixant la résidence de l'enfant accompagnée de leur titre d'identité sécurisé en cours de validité
- Justificatif de domicile aux noms des 2 parents réglementaire de - 1 an (ex : facture edf, téléphone, eau...)
- Jugement de divorce dans sa totalité